



Montreuil, le 20 octobre 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

Objet : demande d'audience sur le nouveau régime unifié de responsabilité financière (PLF2022)

Monsieur le ministre,

Dans le cadre du Projet de loi de finances 2022, il est prévu de créer un nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics.

Ce nouveau régime, qui s'appuie notamment sur la réforme de la responsabilité pécuniaire et personnelle (RPP) des comptables publics, des responsabilités, désormais à caractère pénal et managérial, incomberont aux ordonnateurs, agents comptables, adjoints-gestionnaires et régisseurs.

Cette RPP disparaîtrait purement et simplement. La nouvelle juridiction créée pourrait sanctionner pénalement et pécuniairement nos collègues, avec une amende pouvant aller jusqu'à plusieurs mois de traitement, accompagné éventuellement d'une peine d'interdiction temporaire d'exercer des fonctions financières opérationnelles.

Au-delà de l'atteinte à nos statuts, si cette loi devait être validée et votée en l'état, que deviendrait le principe de cautionnement qui protège nos collègues ?

Nous souhaitons être reçus par vos services afin d'évoquer cette réforme et vous exposer nos positions. Plus largement, nous demandons solennellement son abandon.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de nos sincères salutations.

Clément Poulet
Secrétaire général de la
FNEC FP-FO

Franck Antraccoli
Secrétaire général
d'ID-FO

Philippe Beaufort
Secrétaire général du
SPASEEN-FO